

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025

Berger  
Levraud

ID : 038-253804363-20250623-BS\_2025\_21-DE

Le 23 juin 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix  
Nombre de membres présents : 16 représentants 21 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : 25 représentants 35 voix

**Délibération n° BS-2025/21**

**Objet : Etude de la faisabilité d'outils mutualisés à vocation agricole, de type séchage en grange collectif**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BONNARDON Pierre	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
REY Freddy à VIAL Cédric	MONIN Michelle
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur à POZO Jean-Christophe
	EGO Catherine à BREYTON Stéphanie
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert	
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Etude de la faisabilité d'outils mutualisés à vocation agricole, de type séchage en grange collectif

### CONTEXTE

Avec l'évolution du prix des matières premières, les contraintes des cahiers des charges de certains collecteurs et les aléas climatiques, la maîtrise du coût alimentaire en élevage devient fondamentale. Par ailleurs, les actions conduites actuellement en Chartreuse autour de la valorisation des prairies, des fourrages et de l'autonomie protéique des élevages démontrent un intérêt croissant des agriculteurs sur ces sujets. Certains éleveurs du massif souhaitent explorer des pistes d'optimisation en matière d'organisation du travail et de mutualisation d'équipements de séchage et de stockage des fourrages.

### DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La réflexion porte sur la création de bâtiments de séchage collectif de fourrage. Pour en vérifier la pertinence et la faisabilité, il convient de travailler sur l'organisation du travail, l'animation du collectif, le calcul des besoins financiers en investissement, et les coûts de fonctionnement. Pour cela une expertise technique est sollicitée.

Avant d'engager cette étude, les éleveurs ont déjà commencé à creuser la question en allant visiter un tel bâtiment de séchage collectif à Polionnay et fait travailler un stagiaire et un groupe d'étudiants sur cette question. Il en est ressorti un réel intérêt sur le projet. Il s'agit maintenant d'approfondir le sujet, à savoir creuser les aspects financiers et organisationnels, et les comparer à des projets individuels.

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Expertise technique en bâtiment d'élevage et étude de faisabilité d'un projet de séchage en grange collectif	8 800 €	Département de la Savoie	3 800 €	38%
			3 800 €	38%
Animation de la démarche et du collectif d'agriculteurs	1 200 €	Conseil régional AURA	2 400 €	24%
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 23 juin 2025,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 25 JUIN 2025

